

États financiers non consolidés de
L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES
Exercice clos le 31 mars 2021

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

31 mars 2021

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant 1-4

État non consolidé de la situation financière 5-6

État non consolidé des résultats et de l'évolution des soldes
de fonds 7-9

État non consolidé des flux de trésorerie 10-11

Notes complémentaires 12-34

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention du conseil d'administration national et aux membres de l'Institut national canadien pour les aveugles

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de l'Institut national canadien pour les aveugles (l'« INCA »), qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière au 31 mars 2021 et les états non consolidés des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie des fonds pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers non consolidés »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'INCA au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'INCA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'INCA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'INCA ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'INCA.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'INCA.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'INCA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'INCA à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'INCA pour exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 24 juin 2021

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

État non consolidé de la situation financière

(en milliers de dollars)

31 mars 2021, avec données comparatives pour 2020

	2021	2020
Actif		
Actifs à court terme :		
Trésorerie	2 708 \$	1 230 \$
Débiteurs et charges payées d'avance	6 761	5 041
Montant à recevoir des organismes apparentés (note 20)	1 927	–
Stocks et fournitures	1 394	1 325
	<hr/> 12 790	<hr/> 7 596
Actif au titre des prestations constituées (note 2)	4 670	1 868
Placements – général (note 3)	44 487	34 773
Placements – dotations (note 3)	13 918	10 863
Immobilisations (note 4)	26 579	27 489
	<hr/> 102 444 \$	<hr/> 82 589 \$

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

État non consolidé de la situation financière (suite)

(en milliers de dollars)

31 mars 2021, avec données comparatives pour 2020

	2021	2020
Passif et soldes de fonds		
Passifs à court terme :		
Dette bancaire (note 5)	– \$	2 643 \$
Emprunt à terme renouvelable – tranche à court terme (note 6)	82	–
Gain reporté sur la vente d'immobilisations – tranche à court terme (note 7)	1 086	1 086
Créditeurs et charges à payer	9 353	6 314
Montant à payer à des organismes apparentés (note 20)	–	531
	10 521	10 574
Emprunt à terme renouvelable (note 6)	4 902	–
Gain reporté sur la vente d'immobilisations (note 7)	5 455	6 541
Apports reportés :		
Charges des périodes futures (note 8)	9 250	6 047
Immobilisations (note 9)	8 697	8 741
	28 304	21 329
	38 825	31 903
Soldes de fonds :		
Dotations (note 10)	11 097	10 707
Actif net investi en immobilisations (note 11)	17 557	18 424
Réserves grevées d'affectations d'origine interne (note 12)	51 629	40 471
Fonds d'administration non affecté	(16 664)	(18 916)
	63 619	50 686
Engagements et éventualités (note 14)		
	102 444 \$	82 589 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration :

Président du conseil

Président du comité d'audit

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

État non consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021, avec données comparatives pour 2020

					2021	2020
	Fonds d'administration non affecté	Réserves grevées d'affectations d'origine interne (note 12)	Actif net investi en immobilisations (note 11)	Dotations (note 10)	Total	Total
Produits :						
Aide du public	27 658 \$	– \$	– \$	10 \$	27 668 \$	28 194 \$
Financement de programmes et de services par le gouvernement (note 21)	10 486	–	–	–	10 486	1 727
Activités de détail liées à des loteries et au jeu	5 868	–	–	–	5 868	11 019
Placements	–	9 567	–	297	9 864	(2 870)
Loyers	1 122	–	–	–	1 122	1 049
Produits tirés de la prestation de services	3 569	–	–	–	3 569	4 172
Vente de produits de consommation et de technologies d'assistance	3 647	–	–	–	3 647	4 318
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 11)	–	–	1 042	–	1 042	847
Autres produits généraux	801	–	–	41	842	1 087
Gain sur la vente d'immobilisations (note 7)	2 331	–	–	–	2 331	1 138
	55 482	9 567	1 042	348	66 439	50 681
Services de réadaptation et services à l'intention des personnes sourdes-aveugles (note 20)	10 933	–	–	–	10 933	19 636
	66 415	9 567	1 042	348	77 372	70 317

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

État non consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021, avec données comparatives pour 2020

					2021	2020
	Fonds d'administration non affecté	Réserves grevées d'affectations d'origine interne (note 12)	Actif net investi en immobilisations (note 11)	Dotations (note 10)	Total	Total
Charges :						
Programmes :						
Programmes et services communautaires	27 622	–	1 451	348	29 421	31 413
Autres :						
Financement (note 15)	15 862	–	104	–	15 966	14 669
Activités de détail liées à des loteries et au jeu	6 460	–	8	–	6 468	8 764
Services généraux	1 044	–	250	–	1 294	2 353
Autres	1 502	–	695	–	2 197	2 382
Restructuration	815	–	–	–	815	588
	53 305	–	2 508	348	56 161	60 169
Services de réadaptation et services à l'intention des personnes sourdes-aveugles (note 20)	11 729	–	–	–	11 729	22 050
	65 034	–	2 508	348	67 890	82 219

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

État non consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021, avec données comparatives pour 2020

					2021	2020
	Fonds d'administration non affecté	Réserves grevées d'affectations d'origine interne (note 12)	Actif net investi en immobilisations (note 11)	Dotations (note 10)	Total	Total
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 381 \$	9 567 \$	(1 466) \$	– \$	9 482 \$	(11 902) \$
Transfert entre fonds (note 12)	(1 591)	1 591	–	–	–	–
	(210)	11 158	(1 466)	–	9 482	(11 902)
Actif net investi en immobilisations (note 11)	(599)	–	599	–	–	–
Apports reçus à titre de dotations (note 10)	–	–	–	390	390	90
Réévaluation du régime de retraite (note 2)	3 061	–	–	–	3 061	(11 023)
Variation nette	2 252	11 158	(867)	390	12 933	(22 835)
Soldes de fonds au début	(18 916)	40 471	18 424	10 707	50 686	73 521
Soldes de fonds à la fin	(16 664) \$	51 629 \$	17 557 \$	11 097 \$	63 619 \$	50 686 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

État non consolidé des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021, avec données comparatives pour 2020

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement :		
(Insuffisance) des produits par rapport aux charges	9 482 \$	(11 902) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Variation de la juste valeur des placements	(12 439)	3 539
Amortissement des immobilisations (note 11 b)	2 508	2 223
Amortissement des apports reportés afférents aux charges des périodes futures (note 8)	(7 746)	(17 072)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	(1 042)	(847)
Gain sur la vente d'immobilisations (note 7)	(2 331)	(1 138)
Charges liées au régime de retraite (note 2)	1 762	252
Cotisations de l'employeur au régime de retraite (note 2)	(890)	(1 076)
Apports reportés afférents aux charges des périodes futures (note 8)	11 693	15 410
Variation du fonds de roulement hors trésorerie (note 17)	(1 821)	387
	(824)	(10 224)
Activités de financement :		
Remboursement de l'emprunt à terme renouvelable (note 6)	(16)	–
Emprunt à terme renouvelable (note 6)	5 000	–
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	354	74
Dotations (note 10)	290	90
	5 628	164

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

État non consolidé des flux de trésorerie (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021, avec données comparatives pour 2020

	2021	2020
Activités d'investissement :		
Produit de la cession d'immobilisations	1 644 \$	61 \$
Vente de placements	–	14 000
Achat de placements	(330)	–
Acquisition d'immobilisations (note 11 b)	(1 997)	(4 213)
	(682)	9 848
Variation de la situation de trésorerie	4 121	(212)
Situation de trésorerie au début	(1 413)	(1 201)
Situation de trésorerie à la fin	2 708 \$	(1 413) \$
La trésorerie et la dette bancaire se composent de ce qui suit :		
Trésorerie	2 708 \$	1 230 \$
Dette bancaire	–	(2 643)
	2 708 \$	(1 413) \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Gain reporté sur la vente d'immobilisations	(6 541) \$	(7 627) \$
Variation des gains reportés sur les immobilisations	(1 086)	(1 085)

Se reporter aux notes complémentaires.

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

L'Institut national canadien pour les aveugles (l'« INCA ») a été constitué en personne morale le 30 mars 1918 par lettres patentes sous le régime de la loi intitulée Companies Amendment Act of 1917 et, en septembre 2013, a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'INCA a pour mission d'améliorer la qualité de vie des aveugles grâce à des programmes novateurs et à des initiatives de sensibilisation percutantes qui permettent aux Canadiens atteints de cécité de mener la vie de leur choix. L'INCA est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, il est exonéré de l'impôt sur le revenu pourvu qu'il respecte certaines dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2018, l'INCA a transféré certaines activités liées à des programmes de réadaptation et à des programmes à l'intention des personnes sourdes-aveugles financés par le gouvernement à deux entités nouvellement constituées en personnes morales : Réadaptation en déficience visuelle Canada (« RDVC ») et Services communautaires Surdicécité (« SCSC »). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 20.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers non consolidés ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

a) Comptabilisation des produits

L'INCA suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent l'aide financière du public et l'aide gouvernementale.

Les apports grevés d'une affectation externe, à l'exception des dotations, sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes.

Les apports reçus à titre de dotations sont comptabilisés à titre d'augmentations directes des soldes des fonds de l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

a) Comptabilisation des produits (suite)

Les revenus de placements comprennent les gains et les pertes réalisés à la vente de parts des fonds de placement gérés par l'INCA ainsi que les intérêts créditeurs et les gains et les pertes non réalisés pour l'exercice. Les revenus de placements affectés sont comptabilisés à titre de produits pendant l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées. Les revenus de placements non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits tirés de la prestation de services et de la vente de produits de consommation et de technologies d'assistance sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus.

Les revenus de placements non affectés, y compris les gains et les pertes réalisés et non réalisés, sont comptabilisés à titre de revenus de placements dans les fonds de réserves grevées d'affectations d'origine interne. Les produits locatifs accessoires et les frais d'exploitation connexes associés à la capacité de location excédentaire des installations de l'INCA sont présentés dans le fonds d'administration non affecté à titre de produits tirés des loyers et d'autres coûts.

Les revenus de placement réalisés et latents liés aux fonds de dotation en gestion commune sont comptabilisés dans les apports reportés afférents aux charges des périodes futures à mesure qu'ils sont engagés. Les revenus de placement réalisés comptabilisés dans les apports reportés afférents aux charges des périodes futures font l'objet de prélèvements à mesure que les restrictions de dotation sont respectées. L'évolution des revenus de placement latents est présentée sous forme de un poste distinct du tableau Apports reportés afférents aux charges des périodes futures, à la note 8.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'INCA a choisi de comptabiliser ses placements à la juste valeur. Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation chaque année à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'INCA détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant attendu des flux de trésorerie futurs provenant de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'INCA ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'INCA s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une perte de valeur doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

c) Stocks et fournitures

Les stocks et les fournitures sont comptabilisés au coût, calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants.

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les actifs sont amortis sur leur durée de vie prévue. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité qu'a l'INCA d'offrir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiments	2,5 %
Matériel informatique et logiciels	De 14,3 % à 33,3 %
Véhicules	De 25,0 % à 33,3 %
Mobilier et matériel de bureau	25,0 %
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Apports de services

Pour remplir sa mission, l'INCA compte sur de nombreux services fournis bénévolement. En raison de la difficulté que pose la détermination de la juste valeur des apports de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

f) Avantages sociaux futurs

L'INCA gère le régime de retraite des salariés de l'INCA, de RDVC et de SCSC. Le régime comporte un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Les salariés qui comptent plus de trois mois de service sont admissibles au volet à cotisations définies, alors que le volet à prestations définies n'accepte plus de nouveaux participants depuis juin 2010. Les prestations du volet à prestations définies sont fondées sur le nombre d'années de service, le nombre d'années de cotisation et le salaire moyen de fin de carrière. Le volet à prestations définies comprend le régime de base et les régimes de retraite supplémentaires. L'INCA n'accorde aucun avantage postérieur à l'emploi notable, à l'exception des prestations de retraite.

L'INCA utilise la méthode de la comptabilisation immédiate pour comptabiliser les prestations au titre du volet à prestations définies. L'INCA comptabilise ses obligations au titre du volet à prestations définies à mesure que les salariés s'acquittent des services leur ouvrant droit à pension. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations de retraite constituées est effectué selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels). La plus récente évaluation actuarielle du volet à prestations aux fins de la capitalisation était en date du 31 décembre 2017. La prochaine évaluation obligatoire a été effectuée en date du 31 décembre 2020 et, lorsqu'elle sera terminée, elle sera déposée dans le cours normal des activités.

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Avantages sociaux futurs (suite)

Dans le cas des actifs du volet à prestations définies, les gains ou pertes actuariels résultent de l'écart entre le rendement réel de ces actifs au cours d'une période et leur rendement prévu pour cette période. Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs du volet à prestations définies, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlent des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées.

Le coût du volet à cotisations définies du régime de retraite est fondé sur un pourcentage des gains des salariés ouvrant droit à pension.

g) Ventilation des charges

L'INCA classe les charges par fonction dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds. La ventilation des frais généraux se fait par la détermination et l'application uniforme des facteurs appropriés tels que les activités de fonctionnement, la superficie et le nombre de salariés (note 16).

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présenté, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers non consolidés, ainsi que les montants présentés des produits et des charges au cours de l'exercice considéré. Les éléments importants faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent la valeur comptable et la durée de vie utile des immobilisations, les charges à payer, ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

2. Actif au titre des prestations constituées

L'actif au titre des prestations constituées représente l'excédent de la juste valeur des actifs du volet à prestations définies sur l'obligation au titre des prestations définies constituées.

	2021	2020
Obligation au titre des prestations constituées	127 294 \$	112 670 \$
Juste valeur des actifs du volet à prestations définies	131 964	114 538
Actif au titre des prestations constituées	4 670 \$	1 868 \$

Les actifs du volet à prestations définies comprennent les éléments suivants :

	2021	2020
Fonds en gestion commune	99 %	99 %
Trésorerie	1 %	1 %
Total	100 %	100 %

Les principales hypothèses actuarielles adoptées lors de l'évaluation de l'actif au titre des prestations constituées de l'INCA sont les suivantes :

	2021		2020	
	De base	RRSD	De base	RRSD
Obligation au titre des prestations constituées :				
Taux d'actualisation	5,67 %	3,22 %	5,67 %	5,67 %
Taux de croissance de la rémunération	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %
Coûts des prestations constituées :				
Taux d'actualisation	5,67 %	4,00 %	5,67 %	5,67 %
Taux de croissance de la rémunération	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

2. Actif au titre des prestations constituées (suite)

La variation du solde est calculée comme suit :

	2021	2020
Solde au début	1 868 \$	12 067 \$
Cotisations de l'employeur	1 503	1 076
Réévaluations présentées dans l'état de l'évolution des soldes de fonds	3 061	(11 023)
La charge au titre du volet à prestations définies de l'INCA pour l'exercice considéré s'établit comme suit :		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(1 045)	(937)
Intérêts	(717)	685
Coût des services rendus liés au régime de retraite, montant net	(1 762)	(252)
Solde à la fin	4 670 \$	1 868 \$

La charge au titre du volet à cotisations définies de l'INCA pour l'exercice considéré était de 615 \$ (2020 – 587 \$).

3. Placements

Général	2021	2020
Titres à revenu fixe canadiens et trésorerie	14 899 \$	12 966 \$
Titres de participation canadiens	250	4 543
Titres de participation américains et titres de participation mondiaux	27 361	15 204
Placements détenus dans des fonds communs de placement	1 977	2 060
Total	44 487 \$	34 773 \$

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

3. Placements (suite)

Dotations	2021	2020
Titres à revenu fixe canadiens et trésorerie	4 489 \$	3 845 \$
Titres de participation canadiens	3	1 163
Titres de participation américains et titres de participation mondiaux	8 812	4 914
Placements détenus dans des fonds communs de placement	614	941
Total	13 918 \$	10 863 \$

Les données présentées dans le tableau suivant concernent les fonds de placement de nature générale et les fonds de dotation.

	2021		2020	
	Durée moyenne jusqu'à l'échéance	Rendement effectif moyen	Durée moyenne jusqu'à l'échéance	Rendement effectif moyen
Titres à revenu fixe canadiens	2,8 ans	2,5 %	3,0 ans	2,0 %
Titres à revenu fixe détenus dans des fonds communs de placement	8,5 ans	4,8 %	7,6 ans	5,6 %

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

4. Immobilisations

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	7 643 \$	– \$	7 643 \$	7 659 \$
Bâtiments et propriétés à bail	30 456	14 534	15 922	16 406
Matériel informatique et logiciels	6 724	4 407	2 317	2 397
Véhicules	1 162	1 062	100	282
Mobilier et matériel de bureau	3 187	2 590	597	745
	49 172 \$	22 593 \$	26 579 \$	27 489 \$

5. Dette bancaire

Pour financer ses activités et ses dépenses en immobilisations, l'INCA dispose d'une facilité de crédit totalisant 4 M\$ et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,25 %. Ce montant est remboursable à vue et est garanti par un contrat de sûreté générale.

6. Emprunt à terme renouvelable

L'emprunt à terme renouvelable est garanti par une charge de premier rang fixe grevant des immeubles situés à Muskoka, en Ontario, à Winnipeg, au Manitoba, à Ottawa, en Ontario, et à Kingston, en Ontario. Le crédit est offert sous forme de prêts non renouvelables au taux préférentiel majoré de 0,25 % ou d'acceptations bancaires au taux de 2,00 %. Le capital peut être prélevé, remboursé et réutilisé en tout temps jusqu'en octobre 2021, sauf si cette option est prorogée. Les avances sont remboursables en un maximum de 35 versements mensuels égaux fondés sur un amortissement de 20 ans commençant 30 jours après le prélèvement. Le paiement final du solde du capital et des intérêts impayés doit être effectué à l'échéance, qui est de trois ans au plus. Les charges d'intérêts liées à l'emprunt à terme pour l'exercice se sont établies à 41 \$ (2020 – 0 \$).

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

6. Emprunt à terme renouvelable (suite)

Les paiements de capital futurs requis sur l'emprunt à terme renouvelable s'établissent comme suit :

2022	82 \$
2023	145
2024	149
2025	153
2026	157
Par la suite	4 298
	<hr/>
	4 984 \$

L'emprunt à terme renouvelable comporte deux clauses restrictives financières. En vertu de la première clause restrictive, l'INCA doit maintenir un ratio du bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements (« BAIIA ») sur les charges d'intérêts plus la tranche courante de la dette à long terme et des contrats de location-acquisition, calculé annuellement, à au moins 1,25:1 en tout temps. Le BAIIA s'entend de l'excédent (du déficit) avant les éléments extraordinaires et autres éléments non récurrents, plus les intérêts, l'amortissement et la charge d'amortissement au cours de la période.

En vertu de la deuxième clause restrictive, l'INCA doit maintenir en tout temps les soldes totaux des fonds présentés dans les états financiers audités à plus de 40 M\$.

Au 31 mars 2021, l'INCA respectait ces clauses restrictives.

7. Gain reporté sur la vente d'immobilisations

Parallèlement à la conclusion de la vente du Centre INCA en avril 2017, l'INCA a conclu une entente de cession-bail d'une durée de 10 ans avec l'acquéreur visant une superficie de 72 344 pieds carrés du Centre INCA, ce qui a donné lieu au report d'une tranche de 10,9 M\$ du gain qui sera comptabilisée de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Une tranche de 1,1 M\$ (2020 – 1,1 M\$) du gain reporté a été comptabilisée et incluse dans les produits liés au gain sur la vente d'immobilisations, ce qui s'est traduit par un gain non amorti de 6 541 \$ (2020 – 7 627 \$).

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

8. Apports reportés afférents aux charges des périodes futures

Les apports reportés sont liés au financement des charges des périodes futures correspondant à des apports non dépensés, grevés d'affectations d'origine externe, et comprennent le financement lié aux dotations de 2 821 \$ (2020 – 156 \$).

	2021	2020
Solde au début	6 047 \$	8 559 \$
Ajouter :		
Montant reçu au cours de l'exercice	9 260	16 509
Déduire :		
Montant comptabilisé dans les produits de l'exercice	(7 746)	(17 072)
Montant transféré aux apports reportés afférents aux immobilisations	(644)	(850)
Montant transféré aux dotations	(100)	–
Fluctuations du marché des placements	2 433	(1 099)
Solde à la fin	9 250 \$	6 047 \$

Les montants reçus pourraient être utilisés pour des dépenses en immobilisations lorsque les budgets d'immobilisations auront été approuvés. Ces montants seront par la suite transférés aux apports reportés afférents aux immobilisations.

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent la fraction non amortie des apports affectés reçus pour l'acquisition d'immobilisations.

	2021	2020
Solde au début	8 741 \$	8 664 \$
Ajouter :		
Montant reçu au cours de l'exercice	354	74
Montant transféré des apports reportés afférents aux charges des périodes futures	644	850
Déduire :		
Montant comptabilisé dans les produits de l'exercice	(1 042)	(847)
Solde à la fin	8 697 \$	8 741 \$

10. Dotations

L'INCA a reçu, à titre de dotations, un certain nombre d'apports grevés d'affectations d'origine externe dont il conserve les montants de capital, et seuls les intérêts gagnés sur les placements sont disponibles à des fins prévues.

11. Actif net investi en immobilisations

a) L'INCA a fait un investissement dans des immobilisations, qui est calculé comme suit :

	2021	2020
Immobilisations :	26 579 \$	27 489 \$
Provenance du financement :		
Apports reportés afférents aux immobilisations	(8 697)	(8 741)
Créditeurs et charges à payer	(325)	(324)
	17 557 \$	18 424 \$

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

11. Actif net investi en immobilisations (suite)

b) La variation de ce solde est calculée comme suit :

	2021	2020
Insuffisance des produits par rapport aux charges :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	1 042 \$	847 \$
Amortissement des immobilisations	(2 508)	(2 223)
	(1 466)	(1 376)
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations	1 997	4 213
Valeur comptable nette des immobilisations cédées	(399)	(8)
Provenance du financement :		
Apports reportés afférents aux immobilisations	(354)	(74)
Montant transféré des apports reportés afférents aux charges des périodes futures	(644)	(850)
Créditeurs et charges à payer	(1)	174
	599	3 455
	(867) \$	2 079 \$

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

12. Fonds de réserves grevées d'affectations d'origine interne

Le tableau suivant présente un résumé de l'activité au sein des fonds de réserves grevées d'affectations d'origine interne.

	2021	2020
Solde au début	40 471 \$	44 850 \$
Produits :		
Aide du public	–	8 890
Placements	9 567	(3 254)
	9 567	5 636
Charges	–	15
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	9 567	5 621
Transferts :		
Transfert vers le fonds d'administration non affecté	–	(10 000)
Affectation d'origine interne – produit de la vente d'un immeuble et acquisitions	1 591	–
	1 591	(10 000)
Solde à la fin	51 629 \$	40 471 \$

Le conseil d'administration a désigné certains soldes de fonds comme un fonds grevé d'affectations d'origine interne afin d'assurer la stabilité financière et de gérer la volatilité des gains inhérente à certaines sources de revenus non contrôlables.

Certains produits sont ajoutés au fonds grevé d'affectations d'origine interne à chaque exercice, tel qu'il est décrit à la note 1a). Le conseil d'administration déterminera chaque année le montant qui sera transféré au fonds d'administration non affecté.

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

13. Fonds de dotation

La Vancouver Foundation est un organisme sans but lucratif qui reçoit et investit des fonds et, à même ces fonds, procure des revenus de placements à d'autres organismes sans but lucratif selon les modalités conclues avec chacun d'entre eux ou les donateurs. L'INCA reçoit annuellement des revenus d'un fonds de dotation détenu à son intention par la Vancouver Foundation. Le capital du fonds n'est pas accessible à l'INCA et, par conséquent, n'a pas été comptabilisé dans les états financiers.

Au cours de l'exercice, l'INCA a reçu 106 \$ (2020 – 103 \$) en revenus d'intérêts du fonds de dotation de la Vancouver Foundation de l'INCA (division Colombie-Britannique et Yukon), dont la valeur de marché s'élevait à 2 913 \$ (2020 – 2 449 \$).

14. Engagements et éventualités

a) Obligations locatives

L'INCA a pris des engagements aux termes de contrats de location-exploitation de locaux, de véhicules et de matériel. Les paiements annuels minimums exigibles au titre de ces contrats sont approximativement les suivants :

2022	4 074 \$
2023	2 926
2024	2 271
2025	1 907
2026	1 904
Par la suite	2 994
	<hr/>
	16 076 \$

b) Lettres de crédit

L'INCA détient diverses lettres de crédit de soutien consenties par une institution financière totalisant 194 \$ (2020 – 249 \$) pour ses activités.

Afin de financer les apports spéciaux dans le cadre du régime à prestations définies, l'INCA détient une lettre de crédit de soutien de 376 \$ (2020 – 376 \$) auprès d'une institution financière.

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

14. Engagements et éventualités (suite)

c) Questions d'ordre juridique

De temps à autre, l'INCA fait l'objet de poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir l'issue de ces poursuites, la direction estime que le règlement de ces questions n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière de l'organisme.

15. Obligations de déclaration pour l'Alberta

La Charitable Fund-raising Act de l'Alberta stipule que les organismes de bienfaisance doivent présenter la rémunération de leurs employés albertains dont la principale tâche consiste à effectuer des activités de financement. L'INCA a versé 243 \$ (2020 – 236 \$) à ses employés albertains affectés aux activités de financement, montant qui est inclus dans les coûts liés au financement.

16. Ventilation des charges

La ventilation des charges de fonctionnement général se détaille comme suit :

	2021	2020
Programmes et services communautaires	1 745 \$	1 287 \$
Financement	1 023	652
Activités de détail liées à des loteries et au jeu	644	544
	3 412 \$	2 483 \$

Les charges liées au financement ne sont pas ventilées.

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

17. Variation du fonds de roulement hors trésorerie

La variation du fonds de roulement hors trésorerie a été calculée comme suit :

	2021	2020
Débiteurs et charges payées d'avance	(1 720) \$	(20) \$
Stocks et fournitures	(69)	31
Créditeurs et charges à payer	2 426	731
Montant à payer aux organismes apparentés	(2 458)	(355)
	(1 821) \$	387 \$

18. Risques financiers

a) Risque de taux d'intérêt

L'INCA est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux fixe. De plus amples renseignements sur les placements à taux fixe sont présentés à la note 3; l'INCA suit des politiques et des procédures strictes pour déterminer la composition cible de l'actif, la qualité de crédit minimale acceptable et diverses modalités qui s'appliquent aux titres détenus. La dette bancaire de l'INCA porte intérêt à un taux variable fondé sur le taux préférentiel bancaire majoré d'une marge. Par conséquent, l'INCA est exposé au risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations du taux préférentiel bancaire.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe. L'INCA peut subir une perte en raison des fluctuations du marché. Il atténue ce risque grâce à la mise en place de contrôles permettant de surveiller la concentration des placements.

c) Risque de change

L'INCA est exposé au risque de change découlant des gains et des pertes liés aux fluctuations des cours des devises dans lesquelles sont libellés les titres de sociétés étrangères détenus par l'INCA. Ce risque est géré au moyen de l'établissement d'un portefeuille diversifié d'instruments libellés en différentes devises.

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

18. Risques financiers (suite)

d) Risque de crédit

L'INCA peut subir des pertes sur créances si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations. Il réduit le risque de crédit en faisant affaire seulement avec des contreparties solvables.

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'INCA soit incapable de s'acquitter de ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'INCA gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. L'INCA prépare un budget et des prévisions à l'égard des liquidités pour s'assurer qu'il détient des fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

19. Chiffres comparatifs

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers adoptée au cours de l'exercice considéré.

20. Entités sans but lucratif contrôlées et apparentées

Les entités RDVC et SCSC sont dirigées par un conseil d'administration indépendant. L'INCA surveille les activités des entités en tant qu'unique membre et peut être tenu responsable de certaines obligations de RDVC et de SCSC. Ces entités offrent des programmes financés par le gouvernement à titre de mandataires de l'INCA et offrent directement d'autres programmes du gouvernement pour lesquels elles reçoivent un financement.

Conformément à des ententes de services généraux conclues avec RDVC et avec SCSC, lesquelles entraient en vigueur le 1^{er} avril 2018, l'INCA a accepté d'exercer des fonctions liées aux finances, à la gestion et à l'administration pour le compte des entités. Les ententes sont d'une durée de cinq ans mais peuvent être résiliées par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de 90 jours ou plus à l'autre organisme. Les frais d'administration sont des estimations fondées sur le montant réel des charges financières, des charges liées aux technologies de l'information et aux ressources humaines et des autres charges nécessaires pour exploiter l'entité de manière rentable.

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

20. Entités sans but lucratif contrôlées et apparentées (suite)

Toutes les opérations intersociétés sont évaluées à la valeur d'échange de la contrepartie établie et convenue par les organismes apparentés, et sont conclues dans le cours normal des activités. Le montant à recevoir de RDVC et de SCSC ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement particulière.

Les présents états financiers non consolidés de l'INCA comprennent les montants suivants relatifs aux entités sans but lucratif contrôlées et apparentées :

Services de réadaptation et services à l'intention des personnes sourdes-aveugles	2021	2020
Produits reçus par l'INCA :		
Aide gouvernementale	4 767 \$	13 022 \$
Loyers	2 081	2 156
Rémunération des services	4 085	4 458
	<hr/> 10 933	<hr/> 19 636
Charges payées par l'INCA :		
Honoraires	6 948	15 436
Charges locatives	2 081	2 156
Services de soutien	2 700	4 458
	<hr/> 11 729	<hr/> 22 050
	<hr/> (796) \$	<hr/> (2 414) \$

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

20. Entités sans but lucratif contrôlées et apparentées (suite)

a) RDVC

RDVC a été constituée en personne morale le 10 mai 2017 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, au moyen d'un certificat de constitution délivré par le gouvernement fédéral par l'entremise de Corporations Canada. RDVC est un organisme de services de santé offrant de la formation permettant aux personnes aveugles ou atteintes de cécité partielle de développer ou de restaurer des compétences essentielles à la vie quotidienne afin d'améliorer leur indépendance, leur sécurité et leur mobilité. Les spécialistes agréés de RDVC travaillent en étroite collaboration avec des ophtalmologistes, des optométristes et d'autres professionnels de la santé afin de fournir, sur référence, des soins essentiels au sein de foyers et de collectivités dans l'ensemble du Canada. RDVC est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, par conséquent, est exonérée d'impôt sur le résultat, sous réserve du respect de certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le tableau suivant présente un résumé des états financiers de RDVC.

	2021	2020
État de la situation financière		
Actif	6 570 \$	2 671 \$
Passif	6 300	2 609
Solde des fonds	270 \$	62 \$
État des résultats		
Produits	28 104 \$	28 257 \$
Charges	27 951	28 099
Surplus	153 \$	158 \$
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie provenant des activités	3 258 \$	1 680 \$
Situation de trésorerie nette	5 000 \$	1 742 \$

L'INCA a facturé à RDVC des services administratifs se chiffrant à 2 141 \$ (2020 – 2 111 \$), conformément à l'entente de services généraux.

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

20. Entités sans but lucratif contrôlées et apparentées (suite)

a) RDVC (suite)

L'INCA a facturé à RDVC des loyers s'élevant à 1 881 \$ (2020 – 1 966 \$), conformément aux contrats de location.

RDVC a fourni des services de réadaptation au nom de l'INCA conformément aux modalités des contrats conclus avec les gouvernements provinciaux. À l'exercice 2021, l'INCA a payé un total de 977 \$ (2020 – 6 716 \$) à RDVC relativement à ces contrats.

À la fin de l'exercice considéré, RDVC devait un montant de 1 627 \$ [2020 – (434) \$] à l'INCA.

b) SCSC

SCSC a été constituée en personne morale le 27 juillet 2017 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. SCSC est un des principaux fournisseurs de soutien spécialisé et de services d'urgence pour personnes sourdes-aveugles et exerce l'essentiel de ses activités en Ontario. SCSC s'engage à promouvoir la santé en offrant des services d'accompagnateurs pour permettre aux personnes sourdes-aveugles de vivre de la manière la plus autonome possible, à offrir des programmes de littératie, de développement de compétences essentielles à la vie quotidienne ainsi que de formation technologique pour les personnes sourdes-aveugles, de même qu'à fournir des services de soutien, de communication, d'assistance et d'orientation vers d'autres services communautaires destinés aux personnes sourdes-aveugles, à leurs aidants et aux membres de leur famille. SCSC est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, par conséquent, est exonérée d'impôt sur le résultat, sous réserve du respect de certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

20. Entités sans but lucratif contrôlées et apparentées (suite)

b) SCSC (suite)

Le tableau suivant présente un résumé des états financiers de SCSC.

	2021	2020
État de la situation financière		
Actif	1 329 \$	235 \$
Passif	1 288	273
Solde des fonds	41 \$	(38) \$
État des résultats		
Produits	6 892 \$	6 858 \$
Charges	6 847	6 858
Surplus	45 \$	– \$
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie provenant des activités	1 208 \$	(13) \$
Situation de trésorerie nette	1 226 \$	18 \$

L'INCA a facturé à SCSC des services administratifs se chiffrant à 560 \$ (2020 – 466 \$), conformément à l'entente de services généraux.

L'INCA a facturé à SCSC des loyers s'élevant à 199 \$ à l'exercice 2021 (2020 – 190 \$), conformément aux contrats de location.

SCSC a fourni des services à l'intention des personnes sourdes-aveugles au nom de l'INCA conformément aux modalités des contrats conclus avec le gouvernement de l'Ontario. À l'exercice 2021, un montant total de 3,8 M\$ (2020 – 6,3 M\$) a été versé à SCSC par l'INCA relativement à ces contrats.

À la fin de l'exercice considéré, SCSC devait un montant de 300 \$ [2020 – (97) \$] à l'INCA.

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2021

21. Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») et Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (« SUCL »)

Au cours de l'exercice, l'INCA a fait des demandes de subventions salariales et de subventions pour le loyer liées à la COVID-19 offertes par le gouvernement du Canada, et les a comptabilisées. L'INCA a reçu des subventions salariales totalisant 6 972 \$ (2020 – 0 \$) et des subventions pour le loyer totalisant 368 \$ (2020 – 0 \$).

22. Événement important

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié de pandémie l'apparition d'une souche du nouveau coronavirus (la « COVID-19 »), ce qui a entraîné la mise en place d'une série de mesures de santé publique et d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et l'incidence de la COVID-19 sont inconnues à l'heure actuelle, et il est impossible d'estimer de manière fiable l'incidence de la durée et de la gravité de cet événement sur les résultats financiers et la situation de l'INCA au cours des périodes futures.